



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 10 Octobre 2016

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de

OFFICE NATIONAL DES FORETS
1, Rue Thomas Edison
57070 METZ
A l'attention de Monsieur Philippe HARDY

Affaire suivie par Michaël GAMARDE
michael.gamarde@moselle.gouv.fr
03 87 34 34 31

Objet : Dossier de déclaration concernant des travaux sur cours d'eau
Accord avant le délai de 2 mois

P.J : Fiche de renseignement descriptive du IOTA
Arrêté du 28 novembre 2007 fixant les prescriptions générales applicables aux IOTA relevant de la rubrique 3.1.2.0

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **Travaux sur cours d'eau sur la commune de PUTTELANGE-AUX-LACS**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 3 Octobre 2016, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de PUTTELANGE-AUX-LACS où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER

Copie transmise à :
- ONEMA

